



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1477 - LIMATAK B
Dossier lié n° 9500122

Maisons-Alfort, le 2 novembre 2009

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
LIMATAK B**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par BORIE INDUSTRIES S.A.S.U., relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation LIMATAK B détenue par HELARION INDUSTRIES.

Considérant que la fourniture de l'extrait Kbis fait apparaître le changement du détenteur ;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence HELARION RS, dont l'autorisation de mise sur le marché n° 9500122, détenue par HELARION INDUSTRIES, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2012 ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché, n° 2030056 de la préparation LIMATAK B, détenue par HELARION INDUSTRIES, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2013 ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation LIMATAK B, présentée par BORIE INDUSTRIES S.A.S.U, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit HELARION RS.

Marc MORTUREUX